



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Préfecture des Deux-Sèvres

23 AVR. 2019

SCSI

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Virginie GAROT
Tél : 05 45 35 30 00
Mail : v.garot@inao.gouv.fr

V/Réf : AEU_79_2019_42

N/Réf : 2019 – 39 VG

La Directrice de l'INAO

à

Monsieur le-préfet
Direction du Développement Local et des
Relations avec les Collectivités Territoriales
Bureau de l'Environnement
BP 70000
79099 NIORT CEDEX 9

Objet : Demande d'autorisation environnementale ICPE
production avicole par l'EARL LMA PASQUIER à CIRIERES (79)

Châteaubernard, le 17 avril 2019

Par saisine ANAE reçue le 27 mars 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour étude et avis, la demande soumise à autorisation environnementale concernant la production avicole de l'EARL LMA PASQUIER sur la commune de **CIRIERES**.

La commune de **CIRIERES** est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées « Beurre Charentes-Poitou » et « Maine Anjou ». Elle appartient également aux aires de production des indications géographiques protégées « Agneau du Poitou-Charentes », « Brioche Vendéenne », « Bœuf de Vendée », « Bœuf du Maine », « Gâche Vendéenne », « Jambon de Bayonne », « Porc de Vendée », « Porc du Sud-Ouest », « Volailles de Challans », « Volailles de Vendée », « Volailles Val de Sèvres », et de l'IGP viticole « Val de Loire ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

L'EARL LMA PASQUIER produit déjà des animaux (dindons) sur le site. Ce dossier de demande d'ICPE, est une diversification de production sans création de nouveau bâtiment.

Après étude du dossier, l'INAO vous informe qu'il n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial Adjoint Aquitaine Poitou-Charentes
Romain CHAVIGNON

Copie : DDT79